

Pollen, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Hauts-de-France et la Délégation Régionale académique à l'Éducation Artistique et Culturelle (DRAEAC) lancent un



APPEL à CANDIDATURES

en direction des artistes

plasticien·nes dont la démarche et la

recherche est traversée par la

thématique : identité des

genres, égalité fille/garçons

pour la réalisation d'une résidence

d'action culturelle au sein du

Collège Pierre Sellier,

La Capelle (02)

entre janvier et juin 2024

Depuis 6 ans, nous proposons le programme Arts de Rencontre, **résidences d'action culturelle en Hauts-de-France**. Elles s'inscrivent dans la **volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à la culture et à l'art**.

En complémentarité de l'existant, le programme privilégie des implantations de résidences en établissements scolaires **sur des territoires non concernés par des conventionnements d'éducation artistique** avec l'Etat et/ou éloignés des structures culturelles.

A propos du présent appel à candidatures

Une démarche de projet fédératrice

L'artiste a pour mission d'intervenir auprès du plus **grand nombre d'élèves** de l'établissement d'implantation et éventuellement des établissements environnants partenaires, dans le cadre du temps scolaire. Pour cela, l'artiste, avec l'appui de Pollen, élabore et déploie diverses interventions **en lien avec sa recherche et sa production** et sera accompagné-e par les équipes enseignantes, le/la conseiller-e pédagogique de circonscription en lien avec l'équipe de direction de l'établissement d'accueil et l'inspection de l'éducation nationale.

📄 Informations sur l'établissement, son territoire et le thème de la résidence

Collège Pierre Sellier La Capelle

Equipe pédagogique mobilisée sur le projet : Jeanne Erdual professeur d'arts plastiques, Myriam Perrin professeur d'éducation musicale, Christine Foulon professeur de lettres. **Classes concernées** : **Les 3 classes de 4e**

Etablissement scolaire éventuellement associé : Ecole de La Capelle: Classe de CM2 (instituteur référent, Jérémy Bibaut)

Le collège Pierre Sellier, est un **collège rural accueillant 346 élèves** répartis dans 14 divisions et un dispositif ULIS depuis 2020. L'offre d'enseignement comprend une section bilangue, un enseignement du latin et une initiation au grec.

L'établissement **accueille très majoritairement une population socialement défavorisée** : 60,6% des parents sont ouvriers ou inactifs et 22% agriculteurs. Mais il existe aussi une population plus aisée (18% sont cadres moyens et supérieurs).

Éloigné des centres culturels, **les élèves fréquentent peu de lieux culturels et ont peu la possibilité d'échanger avec des artistes**. Toutefois la pratique et rencontre des **diverses activités artistiques aide l'élève à découvrir le monde** qui l'entoure et l'aide à se développer personnellement et socialement. Autant de façons d'aborder la **prise d'engagement et la revendication qui ont été travaillées de manière transdisciplinaire au cours de l'année 2022-2023**.

Projet de l'établissement et présentation du Volet culturel

Le projet d'établissement voté en juin 2022 est **axé sur la nécessité d'ouvrir "au monde de demain et d'ailleurs" tant la problématique de l'enclavement est présente**. L'égalité filles-garçons et, plus globalement, l'émancipation des femmes sur le territoire est un enjeu majeur. Dans ce cadre, l'établissement a entamé les démarches pour une labellisation "égalité filles-garçons", afin de donner de la cohérence aux actions engagées et dans le but de les pérenniser

Des thèmes de travail ont été retenus par niveau pour structurer le parcours d'éducation artistique et culturel.

En 6e, les projets artistiques s'articulent autour de la métamorphose (intervention d'un photographe en 2022-2023). En 5e les projets artistiques se déploient autour du développement durable. D'un point de vue global, le collège est très engagé dans la démarche de développement durable et dispose du label "E3D" (établissement en Démarche Globale de Développement Durable). Les projets artistiques du niveau 4e s'articulent autour de la "Liberté, égalité, fraternité" et autour du thème de l'engagement pour le niveau 3e.

La thématique "identité des genres, égalité fille/garçon" vient s'inscrire dans la continuité des projets amorcés depuis 2022-2023.

En classe de 4e les élèves ont bénéficié d'une intervention d'une artiste plasticienne autour de la thématique de l'égalité fille/garçon où ils ont réalisé des masques pour s'engager, dénoncer, se révolter ou manifester. Les différentes pratiques entre élèves leur ont permis de confronter leurs points de vue, et de leur faire prendre conscience qu'ils deviennent acteurs et créateurs en impliquant leur corps et en scénarisant pour une meilleure réception du spectateur.

Ce projet de résidence viendrait s'inscrire dans la continuité de cette réflexion : Comment interroger et aborder les notions d'identité et de représentation?

L'équipe pédagogique mobilisée autour du projet de résidence propose de **faire un lien avec leurs programmation** tels que : **En français** :questionnement de l'identité autour d'une narration (autobiographie). **En arts-plastiques** : questionnement autour de la représentation. **En éducation musicale**: Découverte de musique du monde à travers des écoutes et du chant; chanson engagée contre la discrimination et création de chants engagés sur le thème.

Par ailleurs, deux espaces de travail pourront être mis à disposition de l'artiste. Un espace avec de grands panneaux d'accrochages en liège, et du matériel à disposition en classe d'arts plastiques (papier, peinture, pastel....Carton, cutter, ciseaux, table de découpe....point d'eau). Une salle informatique avec ordinateurs, vidéoprojecteur, documentation.

📄 Des formes d'intervention multiples et variées

Il est important de rappeler que la résidence mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. L'intérêt est de **faire découvrir et de partager son univers artistique, ses recherches et ses processus créatifs** au travers d'échanges, de questionnements individuels et collectifs et de gestes artistiques.

Ces gestes artistiques peuvent être très différents (participatifs ou non, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou au contraire très annoncés). Ils doivent s'adresser à un public scolaire.

Ils peuvent s'envisager dans le cadre des divers établissements et/ou écoles engagés mais aussi dans l'espace public. Ils peuvent par ailleurs s'inscrire dans des temps forts ou rendez-vous. Il importe ainsi de tirer parti d'espace-temps autres que la stricte classe pour décloisonner les actions et concerner l'ensemble de la communauté scolaire.

La résidence mission pourra éventuellement s'appuyer sur une diffusion de l'œuvre existante de l'artiste, accompagnées d'actions de médiation.

📄 Durée significative et périodes de la résidence

La résidence prendra la forme d'une **présence d'un·e artiste sur une durée de 6 semaines** (à raison de 5 jours par semaine) **qui peuvent être consécutives ou se répartir selon d'autres modalités.** L'artiste et les équipes pédagogiques définiront le calendrier selon leurs disponibilités ou leur fonctionnement.

Il est précisé **qu'une phase de découverte, environ 2-3 jours**, s'articulant autour de différentes rencontres avec les responsables et enseignant·es des établissements scolaires, est recommandée en **Décembre 2023**. La phase de résidence à proprement parlé se déroulerait **entre Janvier et juin 2024**.

📄 Rétribution de l'artiste-résident·e

L'enveloppe financière dédiée à la rétribution de l'artiste se monte à **5 950€** environ pour les 6 semaines (phase de découverte et phase de résidence). **Cela comprend la rémunération sous toutes ses formes** : contrat de prestation ou contrat de travail. L'ensemble des charges, frais d'administration, cotisations, TVA, taxes fiscales ainsi que les droits d'auteur – si l'artiste est concerné·e – sont intégrés dans l'enveloppe financière de 5 950€.

Le contrat de prestation devra reprendre les conditions d'exécution de la prestation. Dans le cas d'un contrat de travail, c'est le régime général qui sera retenu dans le cadre d'un CDD.

Dans tous les cas, une convention spécifiant les engagements respectifs des parties prenantes à savoir l'artiste-résident·e ou son·a représentant·e et l'association Pollen porteuse du programme, et l'établissement scolaire de résidence, est signée avant le début de la résidence mission.

📄 Hébergement et déplacements

Un hébergement sur place est prévu pour l'artiste : **Logement de type "airbnb", avec possibilité de cuisiner. Les repas du midi sont pris à la cantine.**

La détention d'un permis de conduire en cours de validité et d'un véhicule personnel sont indispensables, étant attendu que l'artiste retenu·e est autonome dans ses déplacements (en fonction de la distance à parcourir entre le logement et/ou les écoles partenaires et le collège).

Les déplacements de l'artiste pour rejoindre les différents lieux d'intervention pourront faire l'objet d'une prise en charge par Pollen (montant forfaitaire à discuter).

📄 Accompagnement de Pollen

Pollen est une structure d'ingénierie culturelle située dans les Hauts-de-France. Elle accompagne les acteurs de territoire (institutions, associations ou collectivités territoriales) dans la réflexion, l'élaboration et la

conduite de projets pour toucher les populations les moins sensibilisées aux pratiques artistiques et culturelles. Concernant ces résidences missions, Pollen a pour mission d'/de :

- assurer les rémunérations de l'artiste
- assurer la prise en charge des frais de déplacements (montant forfaitaire à discuter)
- veiller aux bonnes conditions du séjour et du travail de l'artiste
- accompagner l'artiste dans la compréhension et la maîtrise des enjeux de la résidence
- faciliter, avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des chefs d'établissements et des directeurs d'écoles, les rencontres avec l'artiste et les équipes pédagogiques pour co-construire les interventions
- participer à l'organisation technique de la résidence avec le concours de la DRAC, de la DAAC et les établissements scolaires associés à l'action, depuis les phases de recrutement jusqu'au suivi et bilans de résidence.

La candidature

Les artistes intéressé-es par cette offre sont invité-es à prendre connaissance du document PDF intitulé [Qu'est-ce qu'une résidence mission ?](#)

Critère d'éligibilité

Peut faire acte de candidature, tout-e artiste professionnel-le, français-e ou étranger-e qui :

- Maîtrise l'usage oral de la langue française
- A à son actif une production artistique régulièrement ou ponctuellement traversée par un intérêt ou un désir d'interactivité avec les publics jeunes
- Est en mesure de s'impliquer pleinement dans la résidence mission
- Détient obligatoirement un permis de conduire en cours de validité et disposant d'un véhicule personnel

Dossier de candidature

Les pièces à fournir pour le dossier de candidature sont :

Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des enjeux et du présent cahier des charges. Cette lettre peut évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le-a candidat-e en vue de la réalisation de gestes artistiques

Un curriculum vitae

Un dossier artistique succinct (15 pages max) présentant toute ou partie des productions représentatives de la démarche artistique du-de la candidat-e

Un calendrier proposant les périodes de disponibilité condensées (par ex : 6 semaines ou 2 fois 3 semaines) de l'artiste s'inscrivant dans la période : **Décembre 2023** (dans l'idéal 2-3 jours pour différentes

rencontres avec les responsables et enseignants) et **entre Janvier et Juin 2024** (environ 5 semaines et demies - en dehors des vacances scolaires (ZONE B) - pour la résidence à proprement parlé).

Ce dossier de candidature est à adresser dès que possible par voie électronique uniquement, sous format pdf, à axepollen@gmail.com

Objet du mail :

Arts de Rencontre / La Capelle / Nom de l'artiste. La date butoir est fixée **au 04 septembre 10h.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires de l'action : Pollen, DRAC, DRAEAC, équipe de direction et pédagogique des établissements scolaires d'accueil et éventuellement partenaires associés.

Le nom de l'artiste retenu·e sera annoncé **le 20 octobre 2023.**

Pour plus d'informations

Vous pouvez contacter l'équipe de Pollen axepollen@gmail.com / **03.20.47.81.72**

Anne-Sophie Mellin (congés du 19/07 au 15/08 inclus)

Plus d'infos <https://axepollen.jimdofree.com/>

Résidences réalisées [en 2022 et 2023](#)

Résidences réalisées [entre 2018 et 2022](#)